

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau des élections et du fonctionnement des assemblées

ARRETE n°2023-PREF-DRCL/288 du 9 novembre 2023

modifiant l'arrêté n°2023-PREF-DRCL-182 du 1er août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

> Le Préfet de l'Essonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-201 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DRCL-182 du 1^{er} août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des communes d'Angervilliers, Athis-Mons, Breuillet, Briis-sous-Forges, Buno-Bonnevaux, Bondoufle, Brunoy, Champlan, Cheptainville, Crosne, D'Huison-Longueville, Fontaine-la-Rivière, Janville-sur-Juine, Linas, Milly-la-Forêt, Ormoy, Quincy-sous-Sénart, Saint-Aubin, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saintry-sur-Seine, Sermaise, Villabé, et de Yerres.

SUR PROPOSITION du secrétaire général;

ARRÊTE

Article 1er:

La liste des membres des commissions de contrôle est modifiée selon les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2:

Le secrétaire général et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire génégal,

Olivier DELCAYROU

Annexe à l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/288 du 9 novembre 2023

Arrondissement d'Évry

Communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le V. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste	Troisième liste
Bondoufle	Titulaires : Laurence BELHAMICI Chantal SAMAMA Rédouane BOUBENIA Suppléants : Fatima SEURAT	Titulaire : Roselyne BELLANGER Suppléant : Christian BAC	Titulaire : Florella BRUNET Suppléante : Hervé PRESVOST
Brunoy	Olivier BOURASSIN Michael O'BOYLE Jean FIORÈSE François FAREZ	Eric BASSET	Arnaud DEGEN
brorioy	Clarisse ANDRÉ Titulaires :	EIIC DASSET	Amado Degen
Crosne	Bernard HUOT Chantal LEMAITRE Charles SIDOUN	Martine ABITA RICHARD	Carlos FERREIRA-
	Suppléants : François CHOUVIN Jean-Pierre DANILE	RICHARD	MARTINS
Milly-la-Forêt	Bernard BOULEY Patrick DE BRABANDER Bruno DEROUIN	Vincent DAMASIEWICZ	Violaine PAPI
Saintry-sur-Seine	Titulaires : Malvina PIN Gérard PENDARIES Alain RINGEVAL	Titulaire : Pascal BEL ANGE	Titulaire : Marie-France DUCROQUET
	Suppléants : Françoise BEAUGUET Alain TROUFLEAU Carole GAUTHIER	Suppléante : Martine CARTAU-OURY	Suppléant : Sébastien DIAZ
Yerres	Gérard BOUTHIER Dominique RENONCIAT Danielle ROUSSEAU- NUSBAUM	Jérôme RITTLING	Bérenger CERNON